CUPE SCFP Ontario

Séance de formation de l'automne

Du 18 au 23 novembre 2014

Hôtel Sheraton Centre, 123, rue Queen Ouest, Toronto

L'INSCRIPTION EN LIGNE À L'ADRESSE WWW.CUPE.ON.CA DÉBUTE LE 3 JUIN 2014

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	**CSPAAT – Retour au travail**	Le mardi 18 novembre de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 $
2	**Histoire syndicale**	Le mardi 18 novembre de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 $
3	**Santé et sécurité au travail Niveau I**	Le mercredi 19 novembre de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 $
4	**Santé et sécurité au travail Niveau II – Loi**	Le mercredi 19 novembre de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 $
5	**CSPAAT Niveau 1 (FTO)**	Le vendredi 21 novembre de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 $
6	**CSPAAT Niveau 2 (FTO)**	Le vendredi 21 novembre de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 $
7	**Dirigeants financiers**	Le vendredi 21 novembre de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
8	**Introduction au travail des personnes déléguées syndicales**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
9	**Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 1 :** les différentes fonctions; établir le bien-fondé	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
10	**Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 2 :** règlement des griefs; prise de notes	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
11	**Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 3 :** créer un lieu de travail facilement accessible; questions d'incapacité pour les personnes déléguées syndicales	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
12	**Droit du travail**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
13	**Compétences de négociation**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
14	**Pensions – Une introduction**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
15	**Évaluation des emplois**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
16	**Secrétaires-archivistes**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
17	**Les femmes prennent la parole**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
18	**Dispositions en langage clair**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $
19	**Dire non au harcèlement**	Le samedi 22 novembre de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 $

Après le 7 novembre, des frais de retard de 50 $ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit. Des frais supplémentaires de 100 $ sont imposés aux personnes qui s'inscrivent et proviennent d'organisations non affiliées au SCFP-Ontario.

POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ AU WWW.CUPE.ON.CA

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA À COMPTER DU 3 JUIN
VOUS ÊTES INCAPABLE DE VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE SCFP-ONTARIO AU 905 739-9739

POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL,
APPELEZ VOYAGES W.E. AU
613 232-9908 OU 1 888 676-7747,
OU RÉSERVEZ EN LIGNE
199,00 $ plus taxes
Section Club : 299 $ plus taxes
**** La date limite pour réserver est le lundi 27 octobre 2014**

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario au www.cupe.on.ca.
- Cliquez sur l'onglet « Fall School Registration » (Inscription à la séance de formation de l'automne).
- Cliquez sur « Delegates Register Here » (Inscription des personnes déléguées) et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU SCFP-ONTARIO :

- Tous les cours se terminent le dimanche 23 novembre à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription a lieu le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAT, sur la privatisation, *Les femmes prennent la parole* et en santé et sécurité (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participantes et participants peuvent s'inscrire seulement à **un** cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque (à l'ordre de CUPE Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit en ligne.
- Un montant de 5,00 $ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.

- Des frais supplémentaires de 100 $ sont imposés à toutes les personnes provenant d'organisations non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Après le vendredi 7 novembre, des frais de retard de 50 $ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit.
- Aucun remboursement après le 7 novembre.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter le www.cupe.on.ca et soumettre le formulaire approprié.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 7 NOVEMBRE AFIN D'ÉVITER LES FRAIS DE RETARD

DESCRIPTIONS DES COURS

1. CSPAAT – RETOUR AU TRAVAIL **(5 jours : à compter de 13 h le mardi 18 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**
Inscription au début du cours
Ce cours est conçu pour les militantes et les militants qui souhaitent devenir des spécialistes du retour au travail. Le matériel est axé sur le processus qui consiste à aider les travailleuses et les travailleurs accidentés à retourner au travail de la façon la plus rapide et la plus sécuritaire possible, avec dignité et avec une sécurité d'emploi. Le principal objectif est de changer le travail, pas la travailleuse ou le travailleur, et de réorganiser l'emploi qu'occupait la personne avant l'accident. Cela mettra à profit la connaissance que les participantes et les participants ont acquise des niveaux précédents, mais les formera pour être des spécialistes d'un retour au travail rapide et sécuritaire et d'un retour sur le marché du travail. *Les cours Niveau I et Niveau II sont des cours préalables*

2. HISTOIRE SYNDICALE **(5 jours : à compter de 13 h le mardi 18 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**
L'histoire a tendance à se répéter; c'est la raison pour laquelle il est si important d'apprendre au sujet du passé. Cet atelier explore l'histoire des syndicats au Canada, ainsi que quelques moments clés de l'histoire du SCFP.

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU I **(30 heures : à partir de 9 h le mercredi 19 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**
Inscription au début du cours
Ce cours englobe une gamme complète de questions relatives à la santé et à la sécurité en se concentrant sur la reconnaissance des dangers et sur les droits et les responsabilités des parties présentes en milieu de travail, tel que cela est prévu par les lois en vigueur. Ce programme clé de 30 heures comporte dix modules, dont sept fondamentaux, lesquels déterminent les rôles respectifs des parties présentes en milieu de travail, la direction, le gouvernement et le syndicat, au sujet de la santé et de la sécurité; explique les lois actuelles en santé et sécurité, provinciales ou fédérales; discute de la façon dont le corps fonctionne et des effets dévastateurs que les dangers ont sur le corps; présente des agents cancérigènes et explique comment reconnaître ces agents et des substances toxiques, ainsi que leurs sources; explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes fondamentaux de contrôle entre autres à la source, tout au long du travail et par rapport à la travailleuse ou au travailleur; et détermine les dangers présentés par le bruit excessif au travail, et explique comment le mesurer et élaborer un programme de réduction du bruit. Le cours Niveau I est un programme de certificat et est un cours préalable pour suivre le programme de Niveau II et la formation pour les instructrices et les instructeurs. CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208. Il se peut également qu'il y ait du travail en soirée, auquel vous devrez participer.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU II – LOI **(30 heures : à partir de 9 h le mercredi 19 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**
Inscription au début du cours
Dans le cadre de ce programme, les participantes et participants examinent en profondeur la façon dont les lois et les règlements en santé et sécurité au travail peuvent être utilisés pour aider à protéger la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Ils examinent également les failles des lois et leur application et ils formulent des stratégies pour les surmonter. De plus, les participantes et participants en ressortent avec la connaissance nécessaire pour les aider à exercer des pressions pour des solutions législatives et autres et pour assurer l'application des lois actuelles. Cours préalable : Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail, Niveau I. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL*.

5. CSPAAT – NIVEAU I (FTO) **(12 heures : à partir de 13 h le vendredi 21 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**
Inscription au début du cours
Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Le cours s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participantes et participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, elles et ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des prestations et des services disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver une représentante ou représentant expérimenté.

6. CSPAAT – NIVEAU II **(12 heures : à partir de 13 h le vendredi 21 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au début du cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleuses et travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleuses et travailleurs accidentés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui deviendront des représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleuses et travailleurs accidentés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la *Loi*. Les participantes et participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentantes et représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau système intégré d'appel de la Commission, tout comme les nouveaux services de médiation. Le cours CSPAAT Niveau I est un cours préalable.

7. DIRIGEANTS FINANCIERS **(12 heures : à partir de 13 h le vendredi 21 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier ou encore en tant que syndic de votre section locale du SCFP. Vous y pratiquerez la tenue des livres mensuelle, la rédaction du rapport de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier et l'exécution de la conciliation bancaire. Vous apprendrez aussi comment remplir un rapport de capitation et comment préparer un budget. Cet atelier vous offrira les connaissances de base en matière de comptabilité nécessaires pour occuper le poste de secrétaire-trésorière ou de secrétaire-trésorier. Veuillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.

8. INTRODUCTION AU TRAVAIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Que fait une personne déléguée syndicale du SCFP? Si vous êtes une nouvelle personne déléguée syndicale et que vous désirez apprendre comment aider les personnes membres du SCFP à régler les problèmes au lieu de travail, cet atelier d'introduction est pour vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez sur le rôle de la ou du délégué syndical, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours Introduction au travail des personnes déléguées syndicales, les personnes déléguées syndicales peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la série de cours pour les personnes déléguées syndicales. Veuillez apporter votre convention collective.

9. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 1 **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Les différentes fonctions : les rôles et les responsabilités des personnes déléguées syndicales sont couverts par diverses lois du travail. Où les personnes déléguées syndicales peuvent-elles exercer leur autorité au travail? Quelle est l'obligation de juste représentation? Quelles autres lois couvrent le lieu de travail? **Établir le bien-fondé :** un bon traitement des griefs signifie conserver des dossiers bien organisés. Apprenez comment effectuer une recherche en profondeur dans un dossier; comment séparer les faits des opinions; et des trucs pour prendre de bonnes notes.

10. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 2 **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Règlement des griefs : une mise à jour sur le traitement et la résolution des griefs de base, ce module souligne le rôle des personnes déléguées syndicales en tant qu'éducatrices. Les participantes et participants apprennent les uns des autres les « meilleures pratiques » et partagent des stratégies pour traiter des griefs difficiles. **Prise de notes :** Pourquoi dois-je prendre des notes? Quel genre de notes devrais-je prendre? Que se passe-t-il avec mes notes si un grief va en arbitrage? Est-ce que mes notes sont privées? Est-ce préférable de prendre des notes sur un ordinateur ou à la main? Que se passe-t-il avec les notes que je prends une fois le dossier réglé? Ce module répond aux questions importantes au sujet des notes et offre du temps de pratique pour travailler sur les compétences relatives à la prise de notes.

11. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 3 **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Créer un lieu de travail facilement accessible : les lois sur les droits de la personne exigent que les employeurs offrent des mesures d'adaptation aux travailleuses et aux travailleurs qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi.

Ce module couvre : le cadre juridique relatif à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation; ce à quoi ressemble un bon processus et un bon plan de mesures d'adaptation; ce qu'il faut faire si l'employeur n'est pas prêt à offrir des mesures d'adaptation raisonnables. **Questions d'incapacité pour les personnes déléguées syndicales :** les incapacités peuvent être physiques ou mentales, visibles ou invisibles, permanentes ou temporaires. Il y a des travailleuses et des travailleurs ayant un handicap dans chaque lieu de travail. Dans ce module, les personnes déléguées syndicales apprennent au sujet des différent types de handicaps et ce qu'elles et ils peuvent faire pour créer des lieux de travail facilement accessibles.

12. DROIT DU TRAVAIL **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

On examinera divers aspects de la loi du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et les diverses autres questions juridiques qui touchent les sections locales et les militantes et militants des sections locales. **Veuillez apporter votre convention collective.**

13. COMPÉTENCES DE NÉGOCIATION **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier porte sur ce que les membres des comités de négociation peuvent faire pour conclure une meilleure entente une fois la négociation amorcée. Les sujets incluent la mobilisation des membres, l'obtention du soutien de la collectivité, la communication avec les membres pendant la négociation, l'analyse de la position patronale, la formulation des arguments, l'établissement des objectifs de négociation et savoir comment et quand les modifier, ainsi que la présentation de recommandations aux membres. Les participantes et participants auront l'occasion de faire des exercices pratiques dans différentes situations de négociation – à la table et avec les membres. Cet atelier serait particulièrement utile pour les participantes et les participants dont les sections locales sont déjà en négociation ou sont sur le point de l'entreprendre. Veuillez apporter votre convention collective.

14. INTRODUCTION AUX PENSIONS **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Nos pensions sont nos revenus de retraite. Voulez-vous obtenir un régime de retraite dans votre lieu de travail ou améliorer celui que vous avez? Voulez-vous comprendre l'information que vous recevez sur votre pension? Vous demandez-vous comment les régimes de retraite du gouvernement fonctionneront pour vous? REMARQUE : si vous avez un régime de retraite, veuillez apporter votre relevé de retraite annuel avec vous. Si vous avez une copie de votre relevé du Régime de pensions du Canada, apportez-la également.

15. ÉVALUATION DES EMPLOIS **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier vous intéressera si votre section locale songe à un programme mixte d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouvelles personnes membres des comités mixtes d'équité salariale. L'atelier couvre des sujets comme la collecte d'information sur les emplois, la cotation des emplois, la pondération des emplois, les tranches d'emplois, le choix de comparateurs masculins, des comparaisons emploi à emploi et de valeur proportionnelle et l'atteinte et le maintien de l'équité salariale.

16. SECRÉTAIRES-ARCHIVISTES **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier permet aux secrétaires-archivistes d'en apprendre davantage sur leurs rôles et leurs responsabilités. Voyez comment rédiger un procès-verbal pendant les réunions; organiser des dossiers électroniques et papier; et écrire des bulletins d'information et des rapports clairs et efficaces.

17. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Êtes-vous une femme intéressée à jouer un rôle de leader au sein de votre syndicat? Si c'est le cas, alors cet atelier exigeant et enrichissant s'adresse à vous! Il couvre des sujets liés à l'oppression des femmes, à la politique et au changement social, le tout d'un point de vue féminin. Explorez les obstacles à la réussite des femmes, les défis et les possibilités qu'ont les femmes pour jouer des rôles de leaders au sein du syndicat. Découvrez votre propre style de leadership et élaborez un plan pour obtenir une reconnaissance plus officielle de vos compétences de leader.

18. COMMUNICATION EN LANGAGE CLAIR **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**

Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h

Les syndicats se fient énormément sur les écrits pour informer les membres de leurs droits et les encourager à participer aux activités organisées au lieu de travail, au sein du syndicat et dans la collectivité. Mais nos moyens de

communication ne sont pas toujours aussi efficaces que nous le voudrions. Êtes-vous certain que les mots que vous utilisez dans les bulletins de nouvelles, sur votre site Web et autres documents sont clairs pour tout le monde? Est-ce que vos membres comprennent leur convention collective? Un langage clair est une approche de communication inclusive. Cela aide à rendre l'information accessible à toutes et à tous. Cet atelier vous aidera à développer des compétences de rédaction et de conception en langage clair afin de rejoindre plus de membres et afin de rendre votre section locale plus forte. La rédaction en langage clair fonctionne pour les travailleuses et travailleurs!

19. DIRE NON AU HARCÈLEMENT **(à partir de 9 h le samedi 22 novembre jusqu'à 12 h 30 le dimanche 23 novembre)**
Inscription au foyer de la salle de bal *Civic* le samedi 22 novembre de 7 h 30 à 9 h
Cet atelier est conçu pour aider les participantes et participants à comprendre les questions entourant le harcèlement au travail et à en discuter. L'atelier procurera aux participantes et participants les compétences dont elles et ils ont besoin pour traiter du harcèlement en cas de besoin. Les participantes et participants à l'atelier auront l'occasion d'examiner les conséquences qu'a le harcèlement sur les travailleuses et travailleurs, qui incluent des conséquences physiques, psychologiques et économiques. Les lois qui couvrent la discrimination et le harcèlement, dont la *Loi sur les droits de la personne* et le Code criminel, sont traitées. Au SCFP, nous établissons une distinction entre le harcèlement qui est couvert par les lois sur les droits de la personne et le harcèlement qui ne l'est pas. Nous faisons référence au dernier type de harcèlement comme étant du « harcèlement personnel ».